

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU MARDI 29 JUIN 2010 A VOUZIER**

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Isabelle BECHART ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Marie-Ange BROUILLON ; Marie-Hélène DEVER ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Paule MULLER ; Christine NOIRET-RICHET ; Françoise PERONNE ; Chantal PETITJEAN ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Martine VERNEL ; *Messieurs* Michel ADIN ; Régis BARRE ; Bernard BESTEL ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Patrick BROUILLON ; Bruno CHARBONNIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Maurice CREUWELS ; Dominique DANNEAUX ; Pierre DEFORGES ; Jean-Michel DELAHAUT ; Bruno DESWAENE ; Christian DUHAL ; Philippe ETIENNE ; René FRANCAERT ; Michel FRANCLLET ; Pascal GENTY ; Jean-Marie GOUBLE ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Dominique HARBOUT ; Benoît HUREAU ; Hervé LAHOTTE ; Claude LAMBERT ; Fabrice LEFEVRE ; Jean-Marc LOUIS ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MAYEUX ; Michel MEIS ; Daniel NIZET ; Patrick PARIS ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; Paul PONCIN ; Francis POTRON ; André POULAIN ; Guillaume QUEVAL ; Thierry RENAUX ; Alain RICKAL ; Francis SIGNORET ; Luc SOUDANT ; Pierre THIERY ; Erol VAUCHEL.

Représentés :

Mme Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT
Mme Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à Mme Ghislaine JACQUET
Mme Véronique DELEHAIE donne pouvoir de vote à Mme Christine NOIRET-RICHET
Mme Marie-Hélène MOREAU donne pouvoir de vote à Mme Chantal PETITJEAN
M. Claude ANCELME donne pouvoir de vote à M. Jean-Pierre BOSCHAT
M. René BOCQUET donne pouvoir de vote à M. Frédéric MATHIAS
M. Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à M. Régis BARRE
M. Pierre CARBAJO donne pouvoir de vote à M. André POULAIN
M. Jean-Marc LAMPSON donne pouvoir de vote à M. Dominique GUERIN
M. Jacques MACHAULT donne pouvoir de vote à Mme Elisabeth HAQUIN

Absents excusés : *Mesdames* Régine BRUSA ; Elisabeth DURTETTE ; Elisabeth FORTIER ; *Messieurs* René BRUAUX ; Eladio CERRAJERO ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Gérard GRUSON ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Christophe RANSON ; Jean-Yves STEPHAN.

Absents non excusés : *Mesdames* Patricia BRISSOT ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Nadine DIDIER ; Marie-Françoise GEILLE ; Chantal GIOT ; Mireille TOUZELET ; *Messieurs* René BOCQUET ; Jean-Pierre BOURE ; Joël CARRE ; Gilles COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Luc DECORNE ; Bernard DUPONCHEEL ; Jean-Claude ETIENNE ; Damien GEORGES ; Bernard GIRONDELLOT ; Olivier GODART ; Philippe HENRY ; Christian HULOT ; Bruno JUILLET ; Didier LANGE ; Stéphane LECOESTER ; Jean-Pierre LELARGE ; Eddy LELEUX ; Pascal MARBAQUE ; Michel MICHAUX ; Claude MOUTON ; Jacky NIZET ; Christian NOIZET ; André OUDIN ; Jérôme PASSICOUSSET ; Georges PINCON ; Jean Louis RAGUET ; Gilbert RENARD ; Bruno VALET.

Invité excusé : Monsieur Jean-Luc WARSMANN

Le quorum étant atteint, M. SIGNORET ouvre la séance à 19h45.

Monsieur RAOUL MAS est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

I - POINT SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION AU BUREAU

Monsieur SIGNORET fait lecture des décisions prises le Bureau, par délégation du Conseil de Communauté, lors de ses séances des 8 et 21 juin 2010.

II - ADMINISTRATION GENERALE :

a) Désignation d'un délégué en Commission d'appel d'offres et commission Aménagement du Territoire et Pays (canton Le Chesne), suite à démission

Suite à la démission de M. Lionel MOREAU, commune de Germont, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un membre titulaire auprès de la commission d'appel d'offres et d'un membre de la commission Aménagement du territoire et Pays pour le canton du Chesne.

A défaut de candidature, ces points sont reportés à un prochain conseil.

b) Rapport d'activités de la 2C2A pour l'année 2009

Monsieur FORGET présente les différents points de ce document :

- 1\ La collectivité, le territoire
- 2\ Les grands domaines d'intervention
- 3\ Les équipements structurants
- 4\ L'approche budgétaire

Monsieur FORGET indique que ce rapport est structuré comme celui de l'année 2008, complété par les activités supplémentaires comme l'environnement. Il précise également que les encarts de couleur correspondent à des documents qui doivent être insérés mais ne changent rien au résultat financier de la 2C2A.

Ce rapport sera transmis, après finalisation, aux délégués titulaires, peut-être également aux suppléants, et aux maires du territoire.

Monsieur SIGNORET indique que ce document pourra servir de support lors des réunions cantonales.

Le Président propose donc aux délégués de lire le rapport et de faire d'éventuelles remarques dès que possible afin de pouvoir le finaliser rapidement.

III - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Présentation de l'étude de faisabilité de l'opération de revalorisation des vergers et de la faune associée, plan de financement et autorisation de dépôts de demandes de subventions

Le Conseil de Communauté du 22 décembre 2009 a autorisé la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'opération de revalorisation des vergers et de la faune associée.

Monsieur FORGET indique que Monsieur Nicolas VILLERETTE a fait une étude durant les trois premiers mois de l'année dont les résultats sont détaillés ci-dessous.

Le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur l'engagement du projet et à autoriser le dépôt des dossiers de subvention.

Monsieur VILLERETTE prend la parole afin d'exposer le dossier. Il indique qu'il a pour objet la mise en œuvre d'un projet de territoire fédérant les compétences et savoir-faire locaux et en faire bénéficier les habitants, en intégrant plusieurs dimensions :

- la préservation de l'environnement
- la valorisation du patrimoine naturel
- La dynamisation d'un secteur d'activités
- le développement du tourisme sur le territoire

La valorisation du patrimoine naturel :

- Patrimoine fruitier sur la 2C2A (22 espèces d'Argonne)
- Vergers de particuliers : 87 % des villages

La dynamisation d'un secteur d'activités

- Spécialistes des fruitiers :
 - Pépiniéristes, tailleurs élagueurs
 - Croqueurs de Pommes des Ardennes, Hubert le jardinier
- Professionnels de la nature :
 - association ReNard, Conservatoire du patrimoine naturel, CERFE
 - Fédération des clubs CPN, Maison de la Nature, PAD
- Mais aussi :
 - ESAT de Belleville, FJEP de Vouziers

Le développement du tourisme sur le territoire

- PAD : compléter l'offre nature
- S'appuyer sur le PAD pour faire découvrir le territoire de la 2C2A

Ci-après, Monsieur VILLERETTE expose les constats et les mesures proposées.

1- Disparition progressive du nombre de vergers et vieillissement des arbres fruitiers

Inciter les habitants à planter et rénover les arbres fruitiers

2- Raréfaction de la faune sauvage associée aux vergers

Disposer des équipements favorables à la faune, évaluer l'efficacité de ces équipements

3- Perte d'un savoir-faire ancien autour des arbres fruitiers

Apporter des conseils personnalisés et des connaissances aux habitants

4- Nécessité de sensibiliser et d'informer un large public

Créer des supports d'information et d'animation, présenter les mesures réalisées et les résultats obtenus

Il y a 2 actions déclinées en 9 mesures, comme suit :

Action 1 : Les vergers des particuliers et la faune auxiliaire

1.1 : La plantation d'arbres fruitiers

=> Inciter les habitants à planter des variétés méritantes oubliées

- Objectifs :
 - Redynamiser la création de vergers sur le territoire
 - Maintenir la trame verte autour des villages
 - Promouvoir les pépiniéristes (0,72 ETP sur les 3 années du projet)
- Seuil à atteindre : 3 000 arbres hautes tiges plantés

Années 2010 à 2013

Intitulé	Nombre	Tarif unitaire TTC	Somme
Plant d'arbre fruitier (Guy HU)	3 000	37 €	111 000 €
Total	-	-	111 000 €

1.2 : La rénovation par la taille

=> Inciter les habitants à conserver les vergers existants

- Objectifs :
 - Relancer une fructification rapide des arbres fruitiers
 - Promouvoir les tailleurs et les élagueurs (0,67 ETP)
- Seuil à atteindre : 1 000 arbres hautes tiges rénovés

Années 2010 à 2013

Intitulé	Nombre	Tarif unitaire TTC	Somme
Intervention pour rénovation (Jean-Yves SEREIN)	1 000	50 €	50 000 €
Total	-	-	50 000 €

1.3 : Favoriser la faune auxiliaire

=> Inciter les particuliers à installer des équipements pour la faune auxiliaire dans leurs vergers

- Objectifs :
 - Permettre une colonisation rapide des vergers par les espèces protectrices des fruitiers
 - Eviter l'utilisation de produits phytosanitaires
 - Promouvoir le travail d'insertion (1 ETP)
- Seuil à atteindre : 1 700 équipements installés

Années 2010 à 2013

Intitulé	Nombre	Tarif unitaire TTC	Somme
Nichoir à mésanges (ESAT)	900	24 €	21 600 €
Nichoir à rouge-queue (ESAT)	400	18 €	7 200 €
Nichoir à chauve-souris (ESAT)	400	20 €	8 000 €
Mélange de graines (Ecossem)	30	175 €	5 250 €
Total	-	-	42 050 €

1.4 : La coordination de l'opération

=> Faire connaître l'opération et accompagner les habitants dans l'aménagement de leurs vergers

- Objectifs :
 - Sensibiliser les habitants à l'intérêt écologique des vergers (trame verte)
 - Informer les habitants de l'existence de variétés du terroir
 - Etablir un suivi de toute l'opération (commandes, interventions, conventions, contrôles, etc.)
 - Mettre en œuvre l'opération sur l'ensemble du territoire de la 2C2A (permanences en mairies)

Investissement

Années 2010 à 2013

Intitulé	Nombre	Tarif unitaire TTC	Somme
Permanence conseils 1 par canton (J.-Y. SEREIN)	24	130 €	3 120 €
Indemnités kilométriques (J.-Y. SEREIN)	24	40 €	960 €
Total	-	-	4 080 €

Fonctionnement
Années 2010 à 2013

Intitulé	Nombre	Tarif unitaire TTC	Somme
Salarié coordinateur / animateur	25	3 240 €	81 000 €
Frais de déplacements	48	40 €	1 920 €
Brochure d'information	20000	0,15€	3 000 €
Frais de diffusion	1	2 000 €	2 000 €
Charges générales	4	300 €	1 200 €
Total	-	-	89 120 €

1.5 : Les formations des particuliers

=> Accompagner les habitants

- Objectifs :
 - Apprendre les techniques de greffe et de taille des arbres fruitiers
 - Transmettre le savoir-faire de personnes ressources
- Seuil à atteindre : 12 formations dispensées

Années 2010 à 2013

Intitulé	Nombre	Tarif unitaire TTC	Somme
Journée fruitiers à pépins fin fév.-début avr. (Croqueurs)	6	150 €	900 €
Journée fruitiers à noyaux mi août-fin sept. (Croqueurs)	6	150 €	900 €
Total	-	-	1 800 €

Action 2 : La valorisation pédagogique et scientifique

2.1 : Les vergers communaux

=> Créer des supports d'information et d'animation

- Objectifs :
 - Créer des terrains pédagogiques dans des communes
 - Constituer des vitrines de l'opération menée par la 2C2A
 - Augmenter le nombre de vergers sur le territoire
- Seuil à atteindre : 10 vergers communaux créés (dont 1 au PAD)

Années 2010 à 2013

Intitulé	Nombre	Tarif unitaire TTC	Somme
Plant de fruitiers (Guy HU)	200	37 €	7 400 €
Tuteur et collier d'attache (Guy HU)	200	5 €	1 000 €
Protection gibier (Guy HU)	200	4 €	800 €
Nichoir à mésanges (ESAT)	20	24 €	480 €
Nichoir à rouge-queue (ESAT)	10	18 €	180 €
Nichoir à chauve-souris (ESAT)	10	20 €	200 €
Mélange de graines (Ecossem)	10	5 €	50 €
Panneau d'information (ESAT)	10	413 €	4 130 €
Jalon de présentation (ESAT)	200	27 €	5 400 €
Visuel 1mX1m conception (Imp. Felix)	10	300 €	3 000 €
Visuel 1mX1m impression (Imp. Felix)	10	300 €	3 000 €
Plaquette 20cmX10cm présentation plant (Imp. Felix)	200	20 €	4 000 €
Chantier jeune (FJEP Vouziers)	10	300 €	3 000 €
Journée plantation d'un verger en décembre (Croqueurs)	3	150 €	450 €
Total	-	-	33 090 €

2.2 : Les animations scolaires

=> Sensibiliser les élèves à l'importance des vergers et de la faune associée

- Objectifs :

- Eduquer les enfants et qu'ils informent leurs familles
- Participer à la création des vergers communaux
- Promouvoir les animateurs nature (0,75 ETP)
- Seuil à atteindre : 81 classes animées

Années 2010 à 2013

Intitulé	Nombre	Tarif unitaire TTC	Somme
Conception animation cycle 1 (MNB)	1	2 080 €	2 080 €
Animation cycle 1 (MNB)	30	193 €	5 790 €
Conception animation cycle 2 (MNB)	1	2 470 €	2 470 €
Animation cycle 2 (MNB)	21	213 €	4 473 €
Conception animation cycle 3 (MNB)	1	4 745 €	4 745 €
Animation cycle 3 4 animations (MNB)	30	674 €	20 220 €
Conception projection cycle 1 et 2 (MNB)	1	4 425 €	4 425 €
Projection cycle 1 et 2 (MNB)	51	80 €	4 080 €
Total	-	-	48 283 €

2.3 : Les études scientifiques

=> Evaluer l'impact de l'opération sur la faune des vergers

- Objectifs :
 - Lister les actions entreprises qui sont favorables à la faune
 - Impliquer les particuliers qui souhaitent favoriser davantage la biodiversité
 - Renforcer les espèces inféodées aux vergers
 - Promouvoir les scientifiques (1,21 ETP)
- Seuil à atteindre : 30 vergers étudiés

Intitulé	Nombre	Tarif unitaire TTC	Somme
Nichoir à chouettes chevêches (ESAT)	120	88 €	10 560 €
Pose des 120 niochors (ReNArd)	35	380 €	13 300 €
Premier relevé des 120 niochors (ReNArd)	10	380 €	3 800 €
Second relevé des 120 niochors(ReNArd)	10	380 €	3 800 €
Balises ARGOS (Televilt)	15	1 200 €	18 000 €
Mini-ordinateur et récepteur (Televilt)	1	600 €	600 €
Antenne de réception (Televilt)	1	100 €	100 €
Manipulation et pose des balises sur 15 chevêches (ReNArd et CERFE)	15	380 €	5 700 €
Suivi de 15 chevêches équipées (CERFE)	25	380 €	9 500 €
Analyses SIG des suivis (CERFE)	20	380 €	7 600 €
Caméra IR (DH Quartz)	1	1 660 €	1 660 €
Relevés et inventaires des chauve-souris (ReNArd)	18	380 €	6 840 €
Assistance technique au propriétaire (CPNCA)	20	210 €	4 200 €
Relevés floristiques et entomologiques initiaux (CPNCA)	20	210 €	4 200 €
Relevés floristiques et entomologiques finaux (CPNCA)	20	210 €	4 200 €
Rédaction d'un document synthétique (CPNCA)	10	210 €	2 100 €
Total	-	-	96 160 €

2.4 : La mallette informative

=> Informer de l'opération sur et au delà du territoire

- Objectifs :
 - Centraliser toutes les informations recueillies
 - Inciter d'autres collectivités à mettre en place une opération similaire
 - Faire connaître le savoir-faire des différents intervenants du territoire
- Seuil à atteindre : 10 000 supports produits

Années 2010 à 2013

Intitulé	Nombre	Tarif unitaire TTC	Somme
Rédaction d'un cahier technique (FCPN)	1	17 000 €	17 000 €
Diffusion du cahier technique	5000	2 €	10 000 €
Conception d'un DVD (Hubert le jardinier)	1	9 425 €	9 425 €
Diffusion du DVD	5000	2 €	10 000 €
Total	-	-	46 425 €

Ce programme se déroulerait de septembre 2010 à décembre 2013.

Cette étude est basée sur l'expérience menée en Lorraine dans le cadre d'une OPAV (Opération Programmée d'Amélioration des Vergers) portée uniquement sur les vergers et non pas sur la faune associée.

Restant à charge des collectivités (entre 14 et 34 %)

Monsieur SIGNORET remercie Monsieur VILLERETTE pour sa présentation

Monsieur LAHOTTE estime l'idée belle et se sent directement concerné par ce projet, possédant lui-même 2 vergers. Cependant, cela implique une motivation forte des propriétaires. Il s'interroge sur la pérennité des plantations (quid du suivi). Selon lui, les vergers communaux semblent plus faisables mais qui va supporter l'entretien ?

Enfin, quant à la faune associée, il est surpris d'apprendre qu'elle se raréfie : Le canton de Grandpré détient une faune riche et importante.

Monsieur VILLERETTE répond qu'un conventionnement pour s'étaler sur une quinzaine d'années avec les particuliers tout en confirmant la nécessité pour eux de s'investir totalement dans le projet.

Monsieur FORGET ajoute que le seuil de 3 000 arbres a été fixé par rapport aux expériences d'autres collectivités. Diminuer ce seuil nous conduirait à être bloqués en cas de réussite.

La question du suivi a été soulevée par les financeurs qui souhaitent une cartographie de la trame verte afin de suivre l'évolution. Cette démarche n'est pas une mesure gratuite pour le particulier ; elle est subventionnée à hauteur de 50 %, c'est pourquoi ceux-ci doivent être motivés.

Monsieur VILLERETTE indique qu'il pourra fournir une liste des espèces menacées aux personnes le souhaitant. Des études scientifiques vont être effectuées afin de comparer, par exemple, les vergers avec nichoirs et sans nichoirs.

Monsieur COLIN est sceptique quant à cette étude qui n'est pas, selon lui, une priorité. Il indique que dans les années 2000, la Région a lancé une telle mesure et aurait aimé en connaître l'impact.

Les besoins financiers de 520 000 € sont conséquents pour la plantation de 3 000 arbres.

Madame HAQUIN, consciente de l'intérêt pédagogique pour les enfants, s'interroge quant au devenir des productions citant l'exemple du verger aux abords du collège où la production n'est pas utilisée.

Monsieur VILLERETTE répond que la demande de vergers communaux émane des maires qui devront gérer les productions. Il n'y a pas assez de recul par rapport à l'OPAV lancée en Lorraine pour savoir ce que cela va donner.

Monsieur SIGNORET indique que ce dossier sera de nouveau abordé en conseil communautaire lorsque l'ensemble des financeurs sera engagé.

Le conseil communautaire autorise les dépôts de demandes de subventions et approuve le plan de financement, à l'unanimité, moins 5 voix contres et 34 abstentions.

IV - ECONOMIE : Zone de développement éolien – Demande de modification (puissance, périmètre)

La société Windvision souhaite mettre en œuvre un projet de développement éolien sur le canton de Machault qui serait le premier parc éolien terrestre avec les machines les plus puissantes installées au niveau mondial (6 MW pouvant être portée à 8 MW).

Windvision est sur le point d'achever, en Belgique, l'installation d'un parc éolien avec ce type de machines, ce qui lui a permis d'acquérir une renommée et un savoir-faire dans les technologies innovantes.

Le projet envisagé par Windvision sur Machault nécessiterait la révision de la ZDE arrêté par le Préfet en 2008 pour notre territoire.

Ce projet s'inscrit, par conséquent, dans une logique d'attractivité du territoire, élément essentiel pour développer économiquement et localement le secteur. Ce projet s'appréciera, tout d'abord, au niveau des Communautés de Communes, mais ses répercussions se justifieront tant au niveau départemental et régional qu'à l'échelon national, voire européen. Cependant, il convient que la 2C2A ait l'assurance que le développeur ait les moyens financiers suffisants. De plus, il faut examiner les perspectives de reprise par ERDF.

Le Président propose donc de reporter ce point sachant que les contraintes militaires liées à la proximité d'un radar de la Zone de Défense Nord ne sont pas, à ce jour, solutionnées

L'assemblée donne un avis favorable pour le report de ce point dans l'attente d'éléments complémentaires.

V - DECHETS MENAGERS :

a) Rapport 2009 sur le prix et la qualité du service

La compétence « Déchets ménagers » exercée par la 2C2A depuis le 1^{er} janvier 2009 conduit à l'obligation d'élaborer un rapport sur la qualité et le prix de ce service.

Le rapport annuel est un document obligatoire en application de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. (Dite loi BARNIER) et son décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Quel que soit le mode d'exploitation du service public d'élimination des déchets, le rapport annuel doit obligatoirement faire figurer des indicateurs techniques et financiers. Ces indicateurs permettent aux élus et aux administrés de mieux comprendre l'organisation et les enjeux de ce service.

Ce document comprend le détail du territoire, des communes, de la compétence, des marchés en cours et la facturation du service aux usagers.

Monsieur MATHIAS indique que les maires ne connaissent pas forcément l'identité des gens qui viennent s'implanter sur leur commune.

Monsieur SANTERRE approuve la remarque de Monsieur MATHIAS et indique que c'est pour cette raison que certains foyers ne sont pas facturés.

Monsieur FORGET ajoute que la seule solution d'identifier les nouveaux habitants serait de distribuer des contenants de collecte et qu'ils soient ainsi obligés de venir les chercher.

Concernant la collecte sélective, elle s'effectue aujourd'hui en bi-flux (corps creux et corps plats séparés). Valodéa a pour projet d'harmoniser l'ensemble des collectes sélectives du département en multi-matériaux.

Monsieur SIGNORET indique que les équipements de tri utilisés par les centres de tri sont dorénavant mieux adaptés au multi-matériaux, ce qui est d'autant plus vrai pour un centre de tri d'une capacité de 20000 tonnes/an (projet de VALODEA). Il précise que ce centre ne serait pas opérationnel avant 2013-2014, il ne faut donc pas décourager les usagers à trier ; en 2014 la 2C2A verra quelle sorte de collecte adopter à bi-flux ou multi-matériaux.

Concernant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, Monsieur FORGET indique qu'aujourd'hui, le taux d'impayés n'est pas connu car la charge d'encaisser les redevances incombe à la trésorerie qui n'a, au titre de l'année 2009 pas encore engagé les recours de paiement.

M. SIGNORET confirme que le trésor public a pour rôle le recouvrement de ces sommes mais le manque de personnel ne permet pas de l'assurer en totalité. La 2C2A devra être vigilante.

L'assemblée approuve le Rapport 2009 sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers, à l'unanimité moins 3 abstentions.

b) Acquisition d'un terrain à Challerange pour l'aménagement d'une déchèterie modulable

Afin d'implanter une déchèterie modulable sur le canton de Monthois, il est proposé au Conseil de Communauté d'acquérir une parcelle cadastrée n°37 section ZH lieu dit « La Rigole » à Challerange d'une superficie de 2 184 m² au prix de deux euros le m² et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le conseil communautaire autorise l'acquisition d'un terrain à Challerange, à l'unanimité.

c) Prolongation du marché de collecte sélective

Afin d'aligner les échéances des marchés publics en cours, il est proposé au Conseil de Communauté de prolonger la durée des marchés de collecte sélective des points d'apports volontaires, contractés avec les entreprises PATE (verre) et SITA DECTRA (corps creux et corps plats).

Ces marchés prendraient ainsi fin en juin 2011 à l'instar du marché contracté avec l'entreprise COPEL pour la ville de Vouziers.

Il est nécessaire de trouver un moyen de mutualiser ces marchés et intégrer la ville de Vouziers afin que le ramassage ne soit plus morcelé.

M. LAHOTTE s'interroge sur l'incidence sur l'activité de l'entreprise COPEL.

Le conseil communautaire autorise la prolongation du marché de collecte sélective, à l'unanimité.

VI - FINANCES

a) Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2009

Sachant que les comptes de gestion ont été communiqués par la trésorerie du Chesne, il convient désormais que le Conseil de Communauté les approuve.

Il est, par ailleurs, nécessaire de procéder au vote des comptes administratifs 2009 transmis en détail lors de la séance de mars dernier.

Monsieur COLIN indique que le résultat des comptes administratifs correspond totalement aux comptes de gestion transmis par le percepteur.

Monsieur SIGNORET quitte la salle afin que l'assemblée puisse voter ces comptes.

Le conseil communautaire adopte les comptes de gestion et comptes administratifs 2009, à l'unanimité.

Monsieur SIGNORET réintègre sa place et prend connaissance des résultats des votes. Monsieur le Président remercie l'assemblée, le directeur et le personnel de la 2C2A pour le travail effectué.

b) Versement d'une indemnité de conseil au percepteur

Il est proposé au Conseil de Communauté la délibération visant à verser une indemnité de conseil au taux de 100 % au percepteur :

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT demande pourquoi verser une indemnité à un percepteur en plus de son salaire.

Monsieur SIGNORET indique que cela correspond à une prime versée pour le conseil et l'assistance prodiguée tout au long de l'année. Le montant de cette prime s'élève au maximum à 800 € par an pour une collectivité telle que la nôtre. Il rappelle que cette indemnité n'est pas obligatoirement versée.

Le conseil communautaire accorde le versement d'une indemnité de conseil au percepteur, à l'unanimité, moins 1 voix contre et 4 abstentions.

VII - PISCINE : Lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage : validation du règlement de consultation

Le Conseil de Communauté du 16 juin dernier a validé les conclusions de l'étude complémentaire réalisée par le bureau AMEX et a retenu le schéma technique de la future piscine intercommunale dans les conditions suivantes :

- Un hall bassin incluant un bassin de nage de 313 m² de 5 lignes d'eau, une pataugeoire ludique de 50 m², des gradins,
- Des annexes baigneurs,
- Des annexes de service, et des locaux techniques,
- Un espace bien être,
- Un solarium minéral et un solarium végétal
- En tranche optionnelle, un bassin d'apprentissage complémentaire de 125 m²

Un budget travaux est estimé à 5 536 000 € HT sans le bassin complémentaire (ce dernier étant estimé à 831 000 € HT)

Le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été autorisé. A ce titre, il convient que le Conseil de Communauté approuve le règlement de consultation afin de respecter les délais. La remise des offres est fixée au 13 septembre 2010 à 12h00. Le cahier des charges précise les moyens techniques, la méthodologie et les honoraires. Si

l'assemblée valide ce cahier des charges, l'appel d'offres pourra être lancé d'ici 10 à 15 jours.

Le conseil communautaire autorise le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage : validation du règlement de consultation pour la piscine, à l'unanimité, moins 1 voix contre.

VIII - TOURISME

a) Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le lycée Armand Malaise dans le cadre de la mise en œuvre des vitrines de présentation du musée de l'outil sur le Parc Argonne Découverte

Dans le cadre de la présentation de la collection du musée de l'outil, acquise auprès de M. Maurice MARTIN, il convient que le Conseil de Communauté autorise le Président à signer une convention avec le lycée A. Malaise.

En effet, la filière Bois du lycée Armand Malaise (Charleville-Mézières) est en mesure de réaliser 7 chalets bois pour implantation au Parc Argonne Découverte au prix de 9 500€.

Il est précisé que les services communautaires ont estimé, en avril 2010, le prix de réalisation de ces chalets à 32 000 €.

Ces chalets permettront de présenter différents métiers tels que :

- Bourrelier
- Boulanger
- Charpentier
- Maréchal-ferrant
- Tonnelier
- Vétérinaire
- Sabotier

Le conseil communautaire autorise la signature d'une convention de partenariat avec le lycée Armand Malaise dans le cadre de la mise en œuvre des vitrines de présentation du musée de l'outil sur le Parc Argonne Découverte, à l'unanimité.

IX - ECONOMIE

Ce point est ajouté à l'ordre du jour, à l'unanimité du Conseil de Communauté.
Monsieur SIGNORET indique que la 2C2A a établi le nouveau plan de financement, présenté ci-dessous, pour la zone d'activités commerciale de Vouziers.

Plan de financement prévisionnel au 29 juin 2010

		Elément de la programmation
		Aménagement de la ZA de Vouziers
Acquisition terrains		660 000,00 €
Emprunts terrain (intérêts 2007-2008)		75 000,00 €
TOTAL HT des travaux	Ferme	3 140 000,00 €
	Conditionnelle	312 000,00 €
	Option Requalification route communale	240 000,00 €
	Option Giratoire	340 000,00 €
Maîtrise d'œuvre		116 928,00 €
Dossier loi sur l'eau		4 060,00 €
Taxe Archéologie Préventive		125 000,00 €
Raccordement réseau électrique		92 000,00 €
Enfouissement des lignes électriques		150 000,00 €
TOTAL		5 254 988,00 €
Conseil Général des Ardennes	Taux de participation	25%
	Montant €	1 313 747,00 €
Conseil Régional de Champagne Ardenne	Taux de participation	12% sollicités - 5,8 % en raison du plafond
	Montant € - plafond	300 000,00 €
Etat - FNADT	Taux de participation	25%
	Montant €	1 313 747,00 €
Etat - DDR	Taux de participation	10% sur travaux de la tranche ferme
	Montant €	340 000,00 €
TOTAL subventions	Taux de participation	62%
	Montant €	3 267 494,00 €
Fonds propres 2C2A	Montant €	1 987 494,00 €

Surface de l'ensemble parcellaire commercialisable

199949

 soit le m² à

9,94 €

Monsieur SIGNORET précise que ce dossier va être intégré au Contrat de Développement économique ainsi, l'Etat devrait attribuer 1 313 747,00 €, montant qui devrait également être accordé par le Conseil Général.

Les travaux seront lancés avant la fin de l'année. Le centre E. LECLERC est acquéreur de 5 à 7 hectares mais 4 ou 5 autres entreprises sont intéressées également.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT indique avoir rencontré des chefs d'entreprise, ayant des projets d'extension à Vouziers, qui s'interrogent sur le fait qu'ils n'aient pas été contactés par les services de la 2C2A. Une consultation préalable a-t-elle été menée ?

Monsieur SIGNORET indique qu'il faut orienter les entreprises vers la 2C2A. Les services ont fait leur maximum pour faire avancer ce projet alors même que nous n'avions aucune certitude sur les subventions attribuées et le montant du prix de vente. Aujourd'hui, un prix de vente aux alentours de 10€ est envisagé.

M. MAYEUX souhaite savoir si ces entreprises vont créer de l'emploi, ce à quoi le Président répond par l'affirmative.

Monsieur SIGNORET rappelle qu'un plan de communication a été mis en œuvre pour la commercialisation des parcelles de la zone d'activités économiques de Buzancy qui n'a pas abouti aujourd'hui.

Plus aucune question n'étant posée, M. SIGNORET remercie l'assemblée de sa présence et lève la séance à 21h40.

Fait à Vouziers, le 27 août 2010

Le Président,

Francis SIGNORET

Le Secrétaire de Séance,

Raoul MAS